

BAKOM	
22. APR. 2014	
Reg. Nr.	
DIR	CC
BO	
MP	
IR	
TC	Orig.
AFI	
FNK	



2014.01687

Office fédéral de la communication OFCOM
Monsieur Philipp Metger, Directeur
rue de l'Avenir 44
2501 Biel/Bienne

Date **16 AVR. 2014**

Audition des milieux concernés relative à des projets portant sur des ordonnances d'exécution de la LTC

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre audition du 13 février 2014 concernant l'objet cité en référence, nous vous faisons part de la position du Gouvernement valaisan.

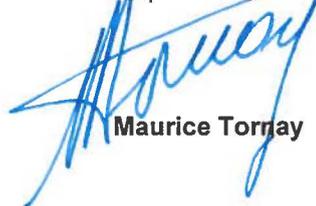
Les propositions d'adaptations faisant l'objet de l'audition sont dictées par l'évolution du marché et de la technique. Nous relevons ici avec satisfaction l'amélioration portée à la protection des consommateurs ainsi que l'augmentation de la largeur de bande garantie dans le cadre du service universel. La mise en place d'un cadre légal réglementant la gestion des noms de domaine Internet relevant de la compétence de la Confédération est également saluée.

Dans ce sens, nous approuvons les modifications proposées pour l'OST, l'OIP et l'ORAT ainsi que la mise en place de la nouvelle ordonnance sur les domaines Internet (ODI).

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous adressons, Monsieur le Directeur, nos salutations les meilleures.

Au nom du Conseil d'Etat

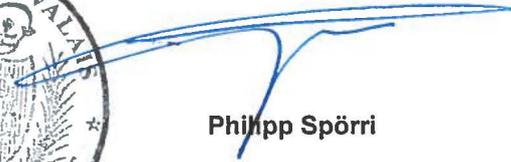
Le président



Maurice Torray



Le chancelier



Philipp Spörri